

L'ENVERS D-E L'ENS

La gazette des élèves, département droit-économie-management



Chers lecteurs, chères lectrices,

La nouvelle équipe de "L'Envers D-E L'ENS" est très heureuse de s'investir dans la rédaction de votre gazette. Nous vous souhaitons une très bonne rentrée, ainsi qu'une année enrichissante et remplie de succès.

L'équipe de la gazette



L'entretien de la semaine avec...

Aurélien Boronat

Assistant rapporteur au sein de l'Autorité de la concurrence et doctorant en droit européen de la concurrence

Bonjour Aurélien, peux-tu commencer par nous décrire ton parcours à l'ENS ?

J'ai fait le parcours classique à l'ENS Rennes en deuxième année : Master Droit européen et Politiques publiques. C'était une année très stimulante, j'ai adoré les matières proposées à la fac et à l'ENS. J'ai décidé de passer le concours de l'agrégation sur un coup de tête, option Ressources Humaines. J'ai été agréablement surpris car la préparation à l'agrégation est une très bonne formation, tout le savoir-faire de l'ENS se déploie pendant cette année : vous écoutez les professeurs, appliquez leur conseils, apprenez ce qu'ils vous donnent et cela vous met dans de superbes conditions pour le concours de l'agrégation.

L'agrégation est principalement une sécurité pour moi. C'est un titre que vous pouvez valoriser toute votre vie. D'un point de vue professionnel, l'utilité de l'agrégation dépend des objectifs : pour tout ce qui est ministères et corps d'Etat, c'est une carte de visite ; pour la fonction publique européenne ou internationale, ce n'est pas ce qui compte le plus.

Peux-tu nous parler de ton cursus au collège d'Europe ? Pourquoi avoir choisi cette voie ?

Après l'ENS, je me suis orienté vers le Collège d'Europe, à Bruges, en raison de ma passion pour le Droit européen. J'ai choisi de candidater pour perfectionner mon anglais, pour bénéficier d'une expérience à l'étranger, n'ayant pas pu le faire auparavant, mais aussi pour m'orienter vers la recherche.

J'ai décidé de me spécialiser en droit européen et surtout en droit de la concurrence à travers les séminaires proposés par la formation sur la régulation sectorielle, sur l'aide d'Etat ou encore sur la politique commerciale. La formation permet aussi de se spécialiser dans d'autres domaines (droit de l'environnement, climat, propriété intellectuelle...)

Bruges est l'endroit parfait pour devenir spécialiste de ces sujets. Les cours sont très stimulants grâce aux enseignants spécialistes ou encore aux professionnels travaillant dans des administrations nationales ou européennes.

Enfin, pour ce qui est de la candidature, le réseau d'anciens de l'ENS est un atout. Chaque année, les normaliens admis aident les candidats à préparer l'admission. Généralement un ou deux étudiants intègrent le Collège d'Europe, la formation de l'ENS nous offrant un profil qui les intéresse.

Quelles sont les missions que tu exerces au sein de l'Autorité de la concurrence ?

En tant qu'assistant rapporteur, mon rôle est principalement d'assister les rapporteurs dans leurs investigations. Je participe ainsi à des auditions, à l'analyse des pièces, ce qui correspond globalement à un travail de recherche de preuve. C'est très intéressant et stimulant car nos missions se rapprochent de celles d'un inspecteur de police : il faut comprendre les codes secrets des entreprises, reconstituer l'histoire de leurs pratiques pour mettre en lumière d'éventuelles infractions au droit de la concurrence.

C'est aussi intéressant d'analyser la diversité des profils que l'on peut retrouver au sein de l'Autorité de la concurrence. On y croise des profils issus du secteur privé tels que des avocats, mais aussi d'anciens membres de certaines administrations publiques. Le seul impératif selon moi est de disposer d'une solide formation en droit de la concurrence.

As-tu des projets futurs ?

En parallèle de mon poste à l'Autorité de la concurrence, je rédige une thèse en droit de la concurrence : "L'apport de la politique de concurrence dans la mise en œuvre des nouvelles politiques industrielles en Europe." Il y a évidemment une synergie entre la thèse et mon emploi actuel, qui me permet d'échanger avec des personnes qui ont un avis sur ce sujet. De plus, mes expériences passées telles que mon stage à l'OCDE me permettent aussi d'alimenter la thèse, qui se veut plutôt professionnelle qu'universitaire. Pour l'instant, je me plais beaucoup à l'Autorité de la concurrence. Ce qui importe pour moi est de travailler dans les domaines du droit de la concurrence ou des politiques industrielles, en restant dans le secteur public.

Annabelle LEMOUSSU BARTHES, Léa DEVANÉ, Gabriel PROVOST

Bien commencer l'année... avec quelques pistes pour bien commencer sa copie !

Pour inaugurer ce premier numéro de la gazette, nous avons souhaité vous donner quelques pistes pour introduire efficacement vos dissertations de droit civil. La toute première phrase que vous écrirez sera aussi la première impression que retiendra votre correcteur : autant dire **qu'elle ne doit pas être laissée au hasard**. Notre recommandation est de choisir, selon le thème du sujet, une accroche que vous pourrez facilement mettre en lien avec votre réflexion. Pour vous aider à constituer votre répertoire, nous avons réuni une série de citations et d'adages susceptibles de jouer ce rôle. Bien entendu, cette sélection n'est pas exhaustive et doit être perçue comme un point de départ dans la constitution de votre propre collection d'accroches.

• Les adages :

En tant que juriste, il est important de connaître et de s'approprier certains adages qui traduisent les grands principes de la tradition juridique française. Voici quelques exemples à retenir :

- De non vigilantibus non curat praetor = Le préteur n'a cure des insoucians.
- De minimis non curat praetor = Le préteur ne s'occupe pas des petites affaires.
- Veritas facit legem = La vérité fait la loi.
- Ubi societas, ibi jus = Là où il y a une société, il y a un corps de droit.
- Ratio legis = Le sens que le législateur a entendu donner à la loi.
- Quod nullum est nullum producit effectum = Ce qui est nul est de nul effet.
- Malitii non est indulgendum = Il ne faut montrer aucune indulgence envers ceux qui sont de mauvaise foi.
- Ad impossibile nemo tenetur = À l'impossible, nul n'est tenu.
- Contra non valentem agere non currit praescriptio = La prescription ne court pas contre celui qui se trouve dans l'impossibilité d'agir.
- Affirmanti incumbit probatio = La preuve incombe à celui qui allègue.
- Idem est esse aut non probari = C'est la même chose de ne pas être et ne pas être prouvé.

• Les citations :

Option souvent privilégiée par les étudiants, la citation est aussi l'occasion de sortir du seul champ juridique pour mettre en perspective une pensée avec la problématique posée. Voici quelques exemples de citations à garder en mémoire :

- John Stuart **MILL** : « *La liberté de l'individu doit être ainsi bornée : il ne doit pas se rendre nuisible aux autres* »
- **Louis XIV** : « *Quand on s'est mépris, il faut réparer la faute et que nulle considération en empêche, pas même la bonté* »
- Jean **CARBONNIER** : « *L'exclusivité individualiste paraît tout à fait hors saison* »
- **MAZEAUD** : « *La personnalité est un don de la loi* »
- Victor **HUGO** : « *Tout ce qui augmente la liberté, augmente la responsabilité* »
- Henri **VIALLETON** : « *Le patrimoine est un sac que chaque homme porte durant sa vie sur son épaule et dans lequel viennent s'enfourner pêle mêle tous ses droits, ses créances et ses dettes* »
- **Le Digeste** : « *Lorsqu'il n'y a aucune ambiguïté, aucune question ne doit être admise à propos de la volonté* »
- Georges **RIPERT** : « *Le droit ne peut se développer que par une montée continue de la sève morale* »
- **PORTALIS** : « *Les choses ne seraient rien pour le législateur sans l'utilité qu'en retirent les hommes* »
- J-L **BERGEL** : « *Les classifications sont fondamentalement bipartites* »

Ces suggestions d'accroche, aussi pertinentes soient-elles, ne peuvent à elles seules constituer l'entame réelle de votre travail écrit. L'essentiel de votre phrase d'attaque réside dans la **mise en relation** que vous saurez instaurer entre l'**intérêt du sujet** proposé et l'aphorisme ou la citation retenue. Veillez à ne jamais négliger ce point, car il confère à votre démarche toute sa cohérence et révèle, dès l'introduction de votre devoir, la rigueur de votre capacité d'analyse.

Axelle **MARDOYAN**

Droit commercial

Cour de cassation, Chambre commerciale, 9 juillet 2025, n°23-21.160

Dans cette affaire, les associés d'une société sur-holding avaient signé un "protocole d'investissement". Par ce document, ils s'étaient personnellement engagés à **accorder au directeur général un régime plus favorable** : une indemnité lui serait versée s'il était révoqué avant deux ans, sauf en cas de faute lourde.

La cour d'appel avait refusé de donner effet à cet engagement, estimant qu'un tel accord contredisait les statuts de la SAS.

La Cour de cassation censure ce raisonnement : selon elle, **le protocole ne modifiait pas les statuts mais constituait seulement un engagement personnel des signataires**. En d'autres termes, les associés s'étaient engagés à faire en sorte que la nomination du directeur général s'accompagne d'une clause d'indemnité, ce qui ne contredit pas les statuts de la société.

En pratique, cela signifie que même si les statuts prévoient la révocation libre du dirigeant, **rien n'empêche certains associés de lui promettre par contrat un avantage supplémentaire**. Les statuts s'imposent toujours dans les rapports entre la société et son dirigeant, mais le dirigeant peut reprocher aux associés de ne pas avoir tenu leurs engagements contractuels.

Jacques **Edouard PIA**

C'est tombé à l'oral

Sujet : Le contrat commutatif.

Question : Qu'est-ce qu'un acte juridique unilatéral ?

Droit public

Comment les mairies peuvent-elles manifester leur solidarité avec Gaza ?

CE, 21 juillet 2025, Commune de la Courneuve, n°506299

Alors que de nombreuses municipalités avaient hissé le drapeau palestinien et des banderoles au fronton de bâtiments publics, le Conseil d'Etat, par une décision du 21 juillet 2025 a censuré ces initiatives en invoquant **la violation du principe de neutralité du service public**.

Il reprend l'**arrêt Commune de Sainte-Anne (CE, 25 juillet 2005, n°259806)** qui avait considéré que "le principe de neutralité du service public s'oppose à ce que soient apposés des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques". Il ajoute une grille de lecture pour identifier une violation de ce principe, mais qui semble pour le moins subtile, le juge constatant que **plusieurs facteurs cumulatifs** liés au contexte permettent en l'espèce de censurer ces banderoles.

L'ambiguïté permet d'éviter le piège de fixer le seul drapeau comme signe d'une intention politique qui aurait entraîné l'interdiction du hissage de tout drapeau, tout en laissant au juge une souplesse d'interprétation. C'est donc plus le **contexte** que le seul drapeau qui permet de déterminer cette signification politique.

Nicolas **WIEDEMANN-GOIRAN**

Et si KeynENS était parmi nous

750 milliards

En **septembre 2024**, Mario Draghi, ancien président de la BCE, remettait à Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, un **rapport portant sur la compétitivité de l'Union européenne**. M. Draghi constatait que pour **rattraper le retard de compétitivité européen**, tout en **accompagnant les transitions** à venir, il faudrait un effort d'investissement d'**au moins 750 milliards d'euros par an** au niveau européen.

Un an après la parution de son rapport, M. Draghi appelle les gouverneurs européens « **à changer de vitesse, d'échelle et d'intensité** » notamment dans la mise en place d'une stratégie industrielle nouvelle. En effet, derrière l'**enjeu de compétitivité** se cache celui de la **souveraineté** vis-à-vis de puissances comme la Chine ou les Etats-Unis. Ainsi, au-delà des projets déjà entrepris par les 27, il s'agira de rester attentifs aux **accords**, notamment **budgétaires**, conclus entre les Etats membres au cours de l'année à venir.

Lou **PERRIER**

L'œil de l'économiste

Taxe Zucman: solution magique ou fausse bonne idée ?

Le 15 septembre dernier, l'actuel gouverneur de la Banque de France s'est prononcé en faveur de nouvelles mesures sur les hauts patrimoines dans un contexte budgétaire plus incertain que jamais.

Cependant, il n'a pas manqué d'émettre une réserve quant à l'instauration de la "taxe Zucman", en affirmant qu'il n'existe "aucune solution magique" pour remettre d'aplomb les finances publiques.

Mais alors, la taxe Zucman, au cœur de tous les débats budgétaires depuis presque 6 mois, constitue-t-elle vraiment une fausse bonne idée comme l'avancent certains ?

Qu'est-ce que la taxe Zucman ?

Le dispositif tel que voté à l'Assemblée Nationale vise à instaurer un impôt de 2% sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros. **Plus précisément, les 1800 foyers fiscaux visés par cette taxe ne devraient pas payer que si la somme de leurs autres impôts est inférieure à 2 % de leur fortune.**

Quelles sont les motivations de la taxe Zucman ?

Tout d'abord, cette mesure permettrait de contribuer à l'effort de réduction du déficit public ayant atteint 6% du PIB en 2024. Toutefois, les estimations des recettes que rapporterait la taxe divergent selon les économistes. **Si Gabriel Zucman les évalue entre 15 et 25 milliards d'euros par an**, d'autres économistes comme **Philippe Aghion ou Christian Gollier les estiment à 5 milliards d'euros par an** en appliquant le ratio observé entre recettes mécaniques et recettes effectives.

De plus, la taxe Zucman vise à réinstaurer une certaine justice fiscale en France.

En effet, si d'après l'article 13 de la DDHC, la contribution à l'impôt "doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés", une étude de l'Institut des Politiques Publiques de 2023 a montré qu'en prenant en compte la composition du patrimoine des foyers les plus aisés, le top 0,001% de la population voit son taux d'imposition tomber à 26%, ce qui demeure contraire au principe de progressivité de l'impôt.

Les chiffres de la semaine

- **33,9 %** : Fin 2024, la part des importations dans la demande intérieure française était de 33,9%, soit **le double** par rapport à 1968. (Insee)
- **2%** : Le 11 septembre dernier, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de **ne pas modifier** ses taux d'intérêt directeurs, stables depuis le 11 juin 2025. Elle a donc maintenu son principal taux d'intérêt directeur (le taux de facilité de dépôt) à 2%. (BCE)
- **4 - 4,25 %** : La FED ('Federal Reserve System') a, pour la première fois de l'année 2025, **baissé** ses taux d'intérêt directeurs pour relancer l'économie. Ils sont désormais compris entre 4% et 4,25%. (Le Monde)
- **0,9%** : Malgré un ralentissement de l'inflation, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution ont augmenté de 0,9% entre août 2024 et août 2025. (Insee)
- **0,2%** : Le taux de croissance de l'emploi salarié au deuxième trimestre 2025 a été de 0,2%. (Insee)

Lou **PERRIER**

Enfin, cette mesure est également présentée comme une arme anti-optimisation afin de lutter contre l'évasion fiscale. Le mécanisme est le suivant: si un contribuable paie d'autres impôts (revenus, fortune, plus-values, etc.) mais que le total de ses impôts est inférieur à ce plancher, la taxe exige que la différence soit acquittée. **Ce mécanisme garantit qu'il y ait un minimum de contribution fiscale, même en présence de stratégies d'optimisation qui diminuent l'imposition.**

La taxe Zucman, un projet politique qui fait débat

Un argument souvent avancé à l'encontre de cette taxe est l'exil fiscal qu'elle pourrait susciter. Toutefois, **le rapport du Conseil d'analyse économique de 2025 montre que si le taux d'imposition sur les hauts patrimoines était d'un point de pourcentage supérieur, seuls 0,003 % à 0,03 % des personnes touchées par la hausse s'expatrieraient.**

De plus, un autre argument avancé contre cette taxe est celui d'un possible découragement de l'investissement privé. Mais la taxe Zucman ambitionne un impôt plancher de 2% : puisqu'il est admis que la fortune d'un milliardaire génère un revenu supplémentaire de 6% en moyenne par an, pour un patrimoine de 1 milliard, **un tiers des 60 millions seraient prélevés.**

Il est possible de considérer que les 40 millions restants seraient suffisants pour l'investissement, en plus de l'abondante épargne dont dispose la France, n'affectant donc pas les choix d'investissement de multinationales dans l'Hexagone, et limitant le risque d'une baisse de l'investissement.

Enfin, il ne faut pas négliger l'existence de sociétés qui ne font pas de bénéfice mais valent beaucoup, à l'instar de la société d'intelligence artificielle Mistral AI dont la valeur s'élève à 11 milliards d'euros. Celles-ci sont rares mais nécessitent des solutions. Gabriel Zucman envisage l'impôt en nature pour celles-ci, en faisant de l'Etat un actionnaire qui pourrait se voir verser des dividendes ou revendre les titres.

Quoi qu'il en soit, cette taxe adoptée par les députés en février a été rejetée par les sénateurs en juin. **Peut-être faudrait-il la revoir à la baisse pour trouver un consensus politique ?**

« Publish or perish » – une course à la publication subie par les chercheurs

« Les universitaires consacrent de plus en plus de temps à publier des articles que presque personne ne lira. ». Cette phrase, issue d'une tribune publiée au Monde en 2011 par trois enseignants-chercheurs de l'université de Copenhague, résume à elle seule l'un des points de tension majeurs auxquels est soumise la **recherche scientifique**.

Vous le savez, les chercheurs ne se contentent pas de produire du savoir en expérimentant et analysant : ils ont aussi un rôle de **communication**. Ils diffusent leurs travaux via des articles, conférences ou colloques. Cela permet aux pairs de vérifier ou critiquer les résultats, contribuant ainsi au progrès de la science. Mais aujourd'hui, publier n'est plus seulement partager, c'est aussi se faire **évaluer**. Les présidents d'université et de laboratoire, soucieux de connaître le niveau des candidats à un poste, considèrent **le rythme de publication comme un indicateur de performance** en comparaison avec les autres chercheurs.

La pression budgétaire sur les universités s'accroît et le nombre de postes diminue. Résultat : **la compétition s'intensifie**. Cette productivité intéresse d'autant plus les présidents d'université, qui souhaitent voir leur établissement figurer dans les classements, notamment le **classement de Shanghai**. Or, la majeure partie de la note attribuée à l'établissement dépend du nombre d'articles publiés et cités. Même si ce classement est contesté, il influence la politique de la recherche en France, particulièrement en matière de financement. Ainsi, cette course à la productivité n'est pas toujours une émulation positive faisant progresser la science, mais se fait souvent au détriment de plusieurs aspects incontournables du métier d'enseignant chercheur, et ce, d'autant plus que la compétition est mondiale.

Cette compétition a des effets pervers. **Elle affaiblit d'abord l'enseignement** : faute de temps, les enseignants chercheurs délaissent leur mission de transmission.

Ensuite, la qualité de leurs travaux de recherche et la rigueur scientifique sont affectées négativement par cette compétition excessive. Le statisticien **Valen Johnson** a considéré en **2012** que **17 à 25%** des articles de science du vivant présenteraient des résultats non significatifs au niveau statistique. De plus, les articles sont moins innovants en raison **du manque de temps et de dialogue** avec les autres chercheurs.

Par ailleurs, l'un des principes fondamentaux de la recherche est malmené : le « **peer review** ». Il s'agit de la relecture par les pairs : d'autres experts relisent les publications et enrichissent, critiquent ou approuvent les résultats. Mais la quantité d'écrits publiés empêche le bon fonctionnement de ce système. Certains écrits ne sont même jamais relus. La pression à la publication est telle que certaines pratiques se développent : quelques chercheurs, notamment aux États-Unis, ont choisi de **sous-traiter** la relecture à des sociétés privées, voire à des proches non experts.

Cette course n'atteint pas seulement la science, elle use les chercheurs eux-mêmes. **La pression permanente affecte leur santé mentale.**

Finalement, cette tribune publiée au Monde appelle à des changements institutionnels : une meilleure valorisation des multiples bénéfices apportés à la société par les chercheurs et une invitation à la coopération plutôt qu'à la compétition. Depuis 2011, certaines initiatives ont vu le jour. **La Déclaration de San Francisco (DORA, 2012)** appelle à ne plus réduire les chercheurs au seul « facteur d'impact » de leurs articles. En réalité, cette dynamique nous invite à une réflexion plus large sur la recherche dans nos sociétés : voulons-nous **une recherche qui brille par la quantité, ou qui éclaire par sa qualité ?**

Juliette LÉ

Quizz

- **A.** Quelle proportion du temps de travail d'un enseignant-chercheur est consacrée à l'enseignement ?
- **B.** Qu'est ce que l'open access ?

A. La part d'enseignement d'un enseignant-chercheur est de 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques soit environ la moitié de son temps de travail. L'autre moitié est consacrée à une activité de recherche reconnue comme telle par le Conseil national des universités. (source : education.gouv.fr)

B. Le mouvement « Open Access » vise à rendre les publications scientifiques accessibles gratuitement. Cela facilite la circulation des résultats et donc la collaboration internationale. L'Union européenne impose désormais que les publications issues de financements publics soient en Open Access. Mais ce modèle a entraîné l'émergence de revues « prédatrices » qui publient contre paiement, sans vraie peer review.

Conseils

- La thématique de la recherche est extrêmement fréquente lors des épreuves d'entretien. Soyez renseignés sur l'actualité et les enjeux de ce thème. Nous vous conseillons de consulter la tribune citée dans notre article (qui a été un sujet d'oral l'an dernier) : [Les chercheurs sont prisonniers d'une course à la publication](#) (pensez à émettre la critique suivante : quelle est la différence entre contribution à la société et l'enseignement/recherche ?)
- Sur la forme, consultez les rapports de jurys ainsi que les sujets zéros, qui donnent des conseils précieux pour comprendre la méthodologie de cette épreuve souvent incomprise. Rappelez-vous que l'un des objectifs phare est la critique et la mise en perspective de l'article.

Voyageons un peu ...

ANGLAIS- Murder of Charlie Kirk, object of political exploitation

Far-right TikTok influencer Charlie Kirk was shot dead in front of a live audience during a meeting he was holding at a university in Utah, on Wednesday, September 10th. He was seen as an icon among young conservatives as he fervently defended the ability to debate freely, confronting and challenging left-wing students with his controversial ideas. He was in fact openly pro-life, and held anti-LGBT positions.

This murder comes at a time when political violence seems to rise in the US. **In the span of** just over a year, the U.S. has seen many assassination attempts, against President Donald Trump or the CEO of UnitedHealth for instance.

When it comes to Kirk's case, both right-wing and left-wing parties agree that violence should never be the answer to political disagreements, and that no one deserves to die for their beliefs.

However, Trump's reaction was to immediately blame what he called "the radical left", accusing Democrats of being behind the attack, even though some major Democratic figures such as former US President Obama strongly condemned the murder.

Instead of seeking unity, the White House chose to blame half the country for **stirring up** political violence, which might result in even more conflict and threaten democracy, as several left-wing groups, such as Antifa, are being held responsible. President Donald Trump **added fuel to the fire** by calling them "terrorists", deepening the opposition between two sides of an already very polarized society.

Many fear that these **divisive** reactions could **exacerbate** the problem rather than **prevent** such tragic events from happening again.

Bianca WITTENBERG

ALLEMAND - Die Debatte über die Energiewende in Deutschland

Frankreich und Deutschland möchten klimaneutral wirtschaften, mit **grundverschiedene Energiestrategien**.

Im Jahre 2021 verabschiedete der Deutsche Bundestag ein **Klimaschutzgesetz**, das eine Reduzierung der **Treibhausgase** um 65 % gegenüber 1990 bis 2030 vorsieht.

Frankreich produziert mehr Strom aus **Kernkraft**. Deutschland steigt aus der Kohlkraft im Jahre 2022 aus und produziert Strom aus erneuerbaren Energien.

Die neue Koalition **widerspricht** sich in der Energiepolitik. Bundeskanzler Merz möchte den Ausbau erneuerbarer Energien bremsen, um der Industrie günstigere Preise zu garantieren. Sein Vizekanzler Klingbeil lehnt diese **Verlangsamung** ab.

Flora-Marie BOURRAS

Liens pour approfondir :

Koalition streitet weiter über Energiewende

Vocabulaire :

- **grundverschiedene Energiestrategien** : des stratégies énergétiques fondamentalement différentes
- **Das Klimaschutzgesetz** : la loi de protection du climat
- **Das Treibhausgas (e)** : le gaz à effet de serre
- **Die Kernkraft** : l'énergie nucléaire
- **widersprechen** : contredire
- **Die Verlangsamung (en)** : le ralentissement

Directeurs de rédaction : Thomas Willems & Walleran Bardoul

Pôle entretien : Anabelle Lemoussu Barthès, Léa Devané & Gabriel Provost

Pôle droit : Axelle Mardoyan, Jacques Edouard Pia & Nicolas Wiedemann-Goiran

Pôle économie : Lou Perrier, Lina Hidouche & Aurélien Grenon

Pôle culture générale : Juliette Lê

Pôle langues : Bianca Wittenberg, Flora-Marie Bourras & Amandine Chollet

Pôle relecture : Christina Nesseris, Clara Jourdan & Louise Pastor-Diez

Pôle visuel : Joséphine Caussil & Coline Chabirand

Pôle communication : Maelle Maquaire

Fondateurs : Baptiste Bernier & Yann-Gael Prigent

Vocabulaire :

- **a political exploitation** : une instrumentalisation politique
- **in/within/over the/a span of** : dans un intervalle, sur une période de
- **to stir up** : attiser, susciter
- **to add fuel to the fire** : mettre de l'huile sur le feu
- **divisive** : clivant, conflictuel
- **to exacerbate** : aggraver
- **to prevent** : empêcher, éviter

Liens pour approfondir :

Charlie Kirk's killing was a tragedy. But we must not rewrite his life

The Guardian view on the killing of Charlie Kirk: a perilous moment that may lead to more

ESPAGNOL - La crisis diplomática entre EEUU y Venezuela sigue agudizándose

El segundo ataque a una "narcolancha" que **zarpó** de la costa de venezolana **hace hincapié** en la escalada entre EEUU y Venezuela. Mientras que Trump asegura que los destructores tienen como objetivo acabar con el trasiego de droga que se dirige a su país, Maduro arguye que Trump desea invadir Venezuela para implementar un "nuevo régimen" y salir del chavismo. Sin embargo, lo más sorprendente es el **desfase** entre la imagen de EEUU como defensor de los derechos humanos y la realidad de sus acciones, y más cuando se sabe que solo el 5 % de la droga se destina a los EEUU. Considerado como un "narcodictador ilegítimo" por Rubio, Maduro **echó leña al fuego** desplegando tropas por todo su territorio.

Amandine CHOLLET

Liens pour approfondir :

Estados Unidos mantiene sus hostilidades contra Venezuela

Vocabulaire :

- **Agudizarse** : S'intensifier
- **Zarpar** : Appareiller, jeter l'ancre
- **Hacer hincapié en** : Mettre en avant
- **Desfase** : Décalage
- **Echar leña al fuego** : Jeter de l'huile sur feu